



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Rennes, le **19 OCT. 2018**

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et l'autorisation
environnementale (Loi sur l'eau) du Contrat Territorial Milieux Aquatiques
du bassin versant du Canut sud

En application de l'arrêté préfectoral du **19 OCT. 2018**, il sera procédé, à la demande de Redon Agglomération, à l'ouverture d'une enquête publique du 21 novembre 2018 (9h30) au 21 décembre 2018 (17h00) inclus, sur le territoire des communes de Pipriac, Bruc-sur-Aff, Sixt-sur-Aff, Saint-Just, Saint-Ganton et Renac, en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant du Canut sud, de la source de ce cours d'eau à la confluence avec le ruisseau des Vallées de la Haye.

Les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures et jours habituels d'ouverture en mairie de :

- Pipriac (siège de l'enquête) : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h00 – le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - le samedi de 9h30 à 12h00,
- Saint-Just : le lundi et jeudi de 9h00 à 12h15 – le mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h15 et 14h00 à 17h15 – le samedi de 10h00 à 12h00.

- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine : www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/Avis-d-enquete-publique-environnementale.

Des postes informatiques sont à disposition dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00, pour consultation du dossier.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de la Direction Environnement de Redon Agglomération, 66 rue des Douves – 35600 Redon – tél. : 02.99.72.54.92 – @ : environnement@redon-agglomeration.bzh

Un registre d'enquête coté et paraphé par la commissaire enquêtrice sera déposé à la mairie de Pipriac et Saint-Just pendant la durée de l'enquête. Toute personne pourra y consigner ses observations et propositions ou les adresser, impérativement avant la clôture de l'enquête, par voie postale à la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.bassinanut@gmail.com. Les transmissions électroniques seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture précédemment indiqué.

Mme Marie-Jacqueline MARCHAND, maître de conférence d'économie en retraite, désignée par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice, recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de Pipriac - 13 place de la Mairie – 35550 Pipriac :
 - le mercredi 21 novembre 2018 de 9h30 à 12h00
 - le vendredi 21 décembre 2018 de 14h00 à 17h00
- Mairie de Saint-Just - 1 rue de l'Abbé-Corbe – 35550 Saint-Just :
 - le mardi 4 décembre 2018 de 14h00 à 17h00

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, ou sur son site internet, ainsi que dans les mairies concernées par le projet, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général et une autorisation environnementale formalisées par un arrêté préfectoral ou un refus.

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général,

Denis CLAGNON